



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
FRANCE

Intervention Joseph Ménard – Vice Président de la Commission environnement de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture)

En tant que responsable professionnel puisque je suis Président de la Chambre d'Agriculture d'Ile et Vilaine, et vice-Président de la commission environnement de l'APCA, plus particulièrement en charge des dossiers eau, biodiversité, ICPE, machinisme, je suis conscient de l'enjeu important que constitue la qualité de l'eau pour le secteur agricole. Ce sujet d'actualité, l'est aujourd'hui plus encore, alors que se déroule en ce moment à Marseille le Forum mondial de l'eau où les enjeux qualitatifs, d'accès à la ressource en eau mais aussi d'assainissement ont été débattus.

Néanmoins, s'il est impératif que les **exploitants poursuivent leurs engagements**, en fonction des situations **en faveur de la préservation ou de la restauration du milieu**, il faut que cela se fasse dans des **conditions compatibles avec le maintien du potentiel de production** dans nos exploitations. En effet, n'oublions pas que l'agriculture et donc les agriculteurs se doivent également de répondre à l'enjeu tout aussi stratégique qu'est celui de la production alimentaire.

Les Ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie viennent de resituer le **contexte particulier et**, il faut bien le dire, **contraint** dans lequel nous sommes aujourd'hui. Un **nouveau cadre réglementaire a été défini** pour répondre au contentieux sur la Directive nitrates avec la Commission européenne.

Concrètement, l'application de ce nouveau cadre n'est pas évidente voir même difficile.....pour l'administration.....mais encore plus pour les exploitants.

Nous sommes tous réunis pour cette **journée technique** car dans le cadre des discussions avec les Ministères, **l'idée qui a toujours prévalu** dans les positions prises par la profession agricole, est bien **l'importance de remettre l'agronomie au centre de l'application de cette Directive** et d'éviter d'avoir recours à la définition de mesures telles que des plafonds d'azote par exemple qui ne veulent rien dire. Depuis de nombreuses années ; les chercheurs, ingénieurs et

techniciens **travaillent à l'avancée des connaissances dans ce domaine.** La formalisation puis l'amélioration de **la méthode du bilan par le COMIFER** en est une parfaite illustration. Ces travaux, ainsi que le développement d'outils au service des conseillers et des agriculteurs, c'est à dire fonctionnel, en appui à la prise de décision, constitue l'un des leviers pour la diffusion d'une agriculture de précision qui est celle qui doit prévaloir pour répondre à la fois aux besoins des plantes et pour minimiser les impacts sur l'eau mais aussi sur l'air. Pour en revenir à cette vision de l'agronomie en réponse aux enjeux de protection des milieux, celle ci est partagée (et assumée) par l'Etat français.

Pourquoi ce choix de l'agronomie avant tout ? **Chaque exploitation constitue un cas particulier** et nécessite une approche au cas par cas, qui intègre son environnement, ses contraintes et ses potentiels. Les exploitants agricoles dans un contexte d'augmentation substantielle du coût des engrais sont amenés, plus que jamais à optimiser chaque kilo d'azote, qu'il soit minéral ou organique. En cela les intérêts économiques et environnementaux se rejoignent et poussent à une amélioration des pratiques via notamment le développement de l'utilisation d'outils et le recours au conseil. Mais dans sa réflexion l'agriculteur va plus loin, car il intègre à l'aspect calcul de la dose prévisionnelle, sa connaissance de ses parcelles (potentiel de production, richesse de la vie du sol, etc) et de son matériel (réglage, etc).

Aussi, entre ce cadre réglementaire qui régit la fertilisation azotée et le pilotage de sa fertilisation par l'exploitant qu'il inscrit dans ses choix de production, **une interface technique s'impose. Elle doit prendre en compte le cadre formel tout en intégrant les marges de manœuvre qui doivent être laissée au niveau de chaque exploitation** en se basant notamment sur les particularités de son contexte local. Le croisement de la connaissance de la variabilité entre les exploitations d'une même région et la compréhension du cadre juridique qui régit la fertilisation va devoir se faire au niveau des travaux des GREN. Le cadre conceptuel ainsi que les clefs de compréhension techniques et des exemples vous seront présentés aujourd'hui. Mais au-delà de ces présentations, le message que j'aimerais vous faire passer afin que vous puissiez le garder à l'esprit durant vos travaux, c'est le **caractère mouvant dans lequel l'exploitant agricole travaille et prend ses décisions** du fait de l'influence de l'économie, du climat et de son environnement en général. Les calculs constituent un cadre pour la réflexion de la fertilisation, les outils et les conseils des moyens de se réassurer et de progresser pour l'agriculteur mais c'est lui qui est et qui doit rester au cœur de l'ensemble du processus décisionnel.